

TENNIS

DE FRANCE

N° 179/4 F/MARS 1968/QUINZIÈME ANNÉE



ROY EMERSON: HOMME-CLE D'UNE ANNÉE PASSIONNANTE

TENNIS DE FRANCE

DIRECTION : administration - publicité HENRIETTE COULON ● rédaction PAUL HAEDENS

SOMMAIRE

Mars 1968

| | | |
|---|-------------------|-------|
| ● Courrier des lecteurs | | 1 |
| ● Le Concours des Abonnés - Bulletin d'abonnement | | 5-6 |
| ● Editorial | Philippe CHATRIER | 7-9 |
| ● Ce que j'ai vu avant le 30 mars | Jean BOROTRA | 10-13 |
| ● L'usine à champions australienne | Paul HAEDENS | 15-19 |
| ● Un champion fait le bilan de sa carrière | Roy EMERSON | 20-21 |
| ● Tableau de la Coupe Davis | | 22-23 |
| ● Championnats de France sur bois | Alain BERNARD | 26-28 |
| Holecek le vainqueur | Josef BRABENEC | 27 |
| ● Technicolorama : Istvan Gulyas | Gil de KERMADEC | 30-35 |
| ● Enseignement et Renseignements | | |
| Interview de Gimeno | Alain DEFLASSIEUX | 37 |
| La position d'attente | Georges DENIAU | 38-39 |
| Voulez-vous jouer avec nous | | 40-41 |
| Comment drainer un court | | 43 |
| Les jeunes Rennais — Les jeunes Australiens | | 43-45 |
| Classements étrangers | | 45-47 |
| Jacques Malosse, expliquez-vous | | 49 |
| ● La Femme et le Tennis : Monique Salfati... .. | Monique HAMELIN | 52-53 |
| ● L'Épopée des Mousquetaires | Toto BRUGNON | 54-55 |
| ● Vacances-Tennis | | 57 |
| ● Les Histoires de Tennis de France | | 59-60 |
| ● Les Résultats | | 63-64 |

ADMINISTRATION
REDACTION
PUBLICITE

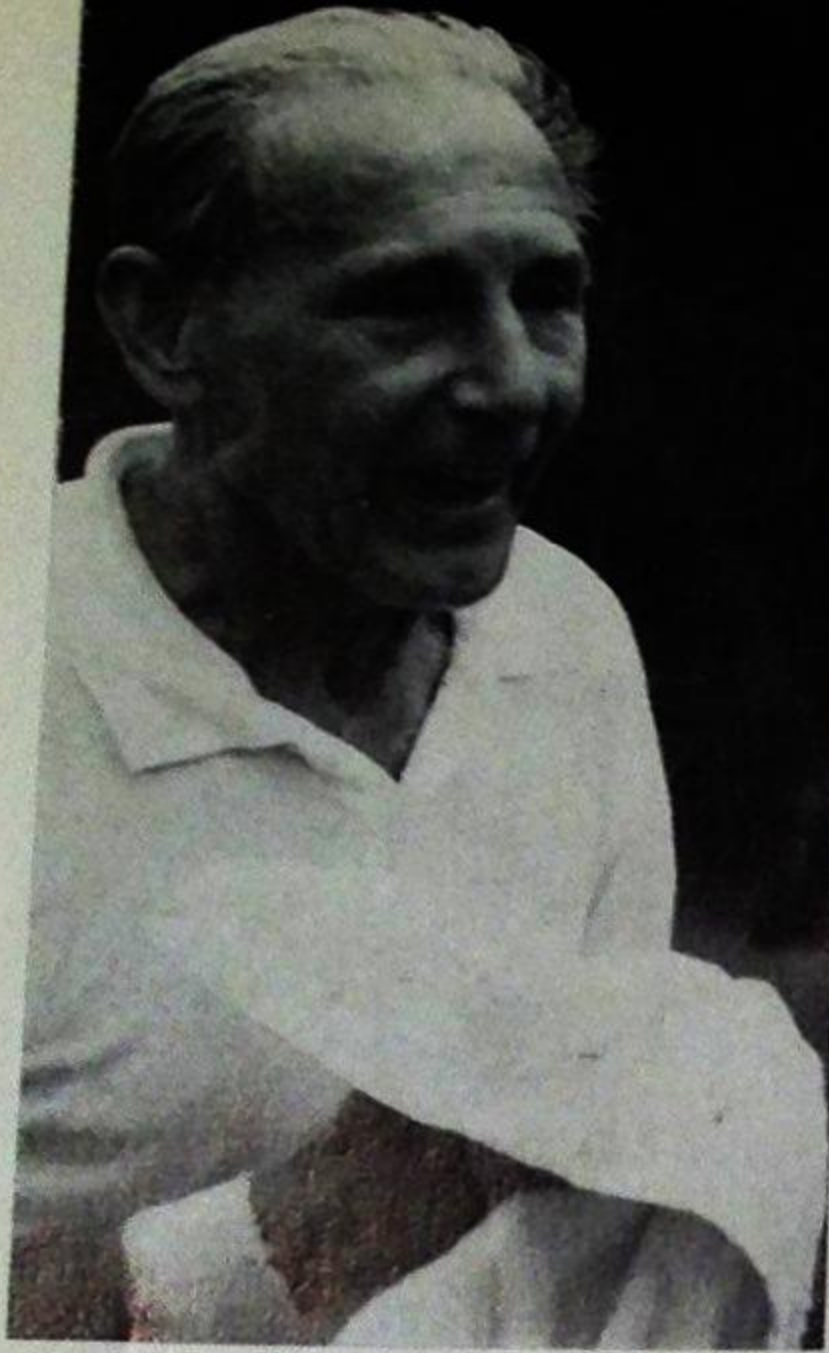
120, RUE LA BOETIE - PARIS (8^e)
TEL. ELY. 80-15 et 16 (lignes groupées)
C.C.P. PARIS 9625-14

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 F

ABONNEMENT, 1 AN 40 F
ETRANGER 45 F
ABONNEMENT DE 10 ANS 200 F

Notre couverture (Photo Christian Grenan) : Roy Emerson à Roland-Garros. Son passage chez les professionnels coïncide avec un moment capital de l'histoire du tennis.

Photos : Australian News p. 15, 19 ; Sydney Morning Herald p. 15 ; Mirror Newspapers Ltd p. 17 ; Philippe Mory p. 27, 28, 37, 40, 52, 53 ; Gil de Kermaec p. 40 ; Patrick Proisy p. 60.



CE QUE J'AI A DIRE

PAR JEAN BOROTRA

Vice-Président de la Fédération Française de Lawn-Tennis chargé des questions internationales.

LA récente décision de la Lawn Tennis Association d'ouvrir, à dater du 22 avril prochain, ses tournois (parmi lesquels Wimbledon), à tous les joueurs sans exception — qu'ils soient amateurs ou professionnels — a provoqué la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la F.I.L.T., le 30 mars à Paris. Au milieu de l'excitation qui s'empare de certains observateurs et responsables, je suis heureux que Tennis de France me donne l'occasion de faire les mises au point qui s'imposent.

1. - Le problème d'une réorganisation du tennis est posé depuis longtemps. Il y a bientôt 10 ans, la Fédération Française proposait une réforme qui tenait compte des conditions nouvelles de la haute compétition et du droit du champion à l'épanouissement sportif le plus complet. Elle suggérait l'adoption par les Fédérations d'un statut « semi-professionnel » favorisant à la fois la réussite sportive du joueur et sa promotion sociale. Elle prenait aussi la tête d'une campagne en faveur de tournois « ouverts » aux joueurs fédéraux et professionnels.

Malgré ses efforts, et le soutien actif de quelques pays (dont la Grande-Bretagne), ces proposi-

tions n'obtinrent pas, à l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale, d'abord en 1960 puis en 1962, la majorité des 2/3 requise pour toute décision. Pour les tournois open, il ne s'en fallut d'ailleurs, en 1960, que de quelques voix.

Par la suite, de nouvelles tentatives sur ce dernier point furent faites, tous les deux ans, par la Grande-Bretagne. Elles n'obtinrent pas plus de succès, le nombre des voix favorables allant même plutôt en diminuant.

2. - En 1960, le problème essentiel concernait la suppression du faux amateurisme. Les partisans d'une solution libérale, parmi lesquels j'étais, se heurtaient à l'opposition conjointe :

- de grandes Fédérations comme l'Australie, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie,
- des pays de l'Est, peu concernés par une contradiction propre aux pays de l'Ouest,
- de petites Fédérations très attachées à l'idéal de l'amateurisme et qui voyaient dans l'amateurisme marron la conséquence d'une trop grande faiblesse des dirigeants.

J'ai moi-même, comme Président de la Fédération Internationale, fait le tour du monde en

1960, pour essayer de convaincre de nombreux pays réticents, mais bien souvent nos discussions s'apparentaient à un dialogue de sourds, tant étaient différentes les préoccupations des uns et des autres.

J'ai pu constater en 1964, à l'occasion d'un nouveau tour du monde, que la situation n'avait guère changé, et que les divergences étaient toujours aussi importantes.

3. - Le problème a toutefois évolué récemment. Le départ hors des Fédérations d'un certain nombre de champions de toutes nationalités a posé peu à peu avec plus d'acuité, la question des rapports avec les joueurs professionnels, repoussant pour certains au second plan la question du faux amateurisme, auquel l'accoutumance a fini bien à tort par enlever en partie son caractère dégradant.

Des Fédérations qui jusque là se considéraient étrangères au débat, se sentirent menacées et devinrent favorables au principe des tournois open, après y avoir été opposées (c'est ainsi que les U.S.A. et l'Australie qui en 1960 dans un climat favorable — la décision semblait acquise — avaient voté « pour » les open, et qui depuis avaient voté régulièrement « con-

AVANT LE 30 MARS

L'Assemblée extraordinaire de la Fédération Internationale de Lawn-Tennis va se tenir à Paris le 30 mars. Elle risque de marquer le plus grand tournant de l'histoire du tennis. Le Mousquetaire Jean Borotra, membre du « Comité de l'Amateurisme » de la F.I.L.T., nous fait l'honneur d'exposer dans ces colonnes, son point de vue sur le problème de la réorganisation du tennis que l'on peut considérer jusqu'au vote du 30 mars comme le point de vue officiel.



trois », se déclarèrent à nouveau « pour » en 1967).

Sentant le rapport des forces se modifier dans un sens favorable à ses souhaits, et désireuse d'accroître l'éclat de Wimbledon en le rendant open sans plus tarder, la Grande-Bretagne prit alors, en décembre 1967, la décision que l'on sait.

4. - Associé depuis longtemps aux Britanniques pour l'élimination de l'amateurisme marron et la création de tournois « open », j'aurais aimé pouvoir me réjouir de leur initiative. Hélas, je ne le peux pas.

— D'abord, parce que l'action de la L.T.A. est illégale, constitue un ultimatum inadmissible et risque d'aboutir, malgré la convocation précipitée d'une Assemblée Générale Extraordinaire, à la suspension de la L.T.A. avec les retombées désastreuses qui ne manqueraient pas de se produire.

— Ensuite, parce que la solution anglaise est, quand au fond, inacceptable : pour supprimer l'amateurisme marron, elle supprime tout simplement l'amateurisme. Si la Fédération Française adoptait une telle position, elle sacrifierait l'idéal de la quasi totalité de ses licenciés aux exigences

de quelques-uns. Curieuse solution que de supprimer le statut de 125 000 joueurs parce que quelques dizaines ne le respectent pas ! La règle de l'amateurisme existe et elle doit continuer d'exister.

Par ailleurs, s'il est légitime de vouloir autoriser l'élite des joueurs à tirer un profit matériel du tennis, là encore il ne faut pas simplifier à l'extrême. Les champions payés pour leur prestation sportive se divisent en fait en deux groupes bien distincts et très inégaux :

a) les grands champions de réputation mondiale, qui, liés par contrat à des promoteurs de spectacle, doivent parcourir le monde à longueur d'année pour tirer le parti maximum de leur talent exceptionnel et qui ne peuvent évidemment pas se plier aux obligations qu'impose l'appartenance à une Fédération,

b) les autres (quelques centaines dans le monde), qui ne sont pas assez forts pour devenir « professionnels » et qui, dès lors, ne doivent pas être rejetés des Fédérations.

Ce sont ces derniers qui posent le véritable problème, obligés qu'ils sont de consacrer à leur entraînement une grande partie de leur temps. Ceci est un fait social

inéluçtable que l'on doit reconnaître en les intégrant honnêtement dans les Fédérations.

Enfin, parce que la décision britannique aboutit à ouvrir aux actuels champions professionnels tous les tournois sans exception, et que dès lors le nombre de « tournois open » devenant très supérieur aux possibilités de participation de ces champions, les Fédérations et les Clubs se trouveraient dans une position de « demandeur » vis-à-vis du tennis professionnel. L'existence d'un nombre illimité de tournois ouverts à tous entraînerait rapidement la domination de quelques promoteurs sur l'organisation des grandes compétitions, aliénant la liberté d'action des Fédérations. Il est évident qu'une telle situation ne servirait pas la cause du tennis dans le monde.

5. - Si la proposition anglaise sacrifie le fond du problème au souci de l'action et s'avère par là même fort dangereuse, elle n'en aura pas moins été utile, dans la mesure où elle a contraint certains dirigeants à prendre conscience de l'urgence d'une initiative agissante.

Le rapport du « Comité de l'Amateurisme » (composé de G. de Stefani (Italie), B.A. Barnett (Australie), P. Geelhand de Mer-

CE QUE J'AI A DIRE AVANT LE 30 MARS

PAR JEAN BOROTRA

sem (Belgique) et moi-même), en est la meilleure preuve.

Ce rapport ouvre la voie à une solution constructive, et il me semble indispensable d'en rappeler les grandes lignes :

a) Le Comité croit à l'heure actuelle logique et raisonnable l'existence de trois catégories différentes de joueurs de tennis : les « amateurs », les « professionnels » et les « autorisés ». Il estime en effet absurde la suppression du statut « amateur » qui est celui de millions de joueurs dans le monde, inévitable l'existence en dehors des Fédérations, d'un tout petit nombre de grands joueurs (dits « professionnels ») rejetant toute sujétion fédérale qui limiterait inéluctablement le profit lié à leur prestation sportive, souhaitable enfin la création d'une catégorie de « semi-professionnels » (dits « autorisés »), qui permettrait, sinon de faire disparaître totalement l'amateurisme marron, du moins d'apporter une solution au problème de l'avenir professionnel et social de l'apprenti-champion.

b) Parfaitement conscient qu'une réforme du statut du joueur ne peut réussir qu'avec l'adhésion la plus large des milieux sportifs et constatant les divergences profondes d'opinion qui existent entre les Fédérations, le Comité considère comme inutile d'essayer d'imposer des règles qu'il estime désirables mais qui seraient rejetées par certains, et dès lors violées.

C'est pourquoi il a proposé que soit reconnu à chaque Fédération le droit de s'organiser, sur le plan intérieur, en toute liberté.

Une telle formule permettrait à la quasi totalité des Fédérations de maintenir, comme elles le souhaitent, le statut « amateur », à d'autres de créer des semi-professionnels, à d'autres de supprimer toute distinction entre les joueurs,

qu'ils tirent ou non un profit matériel du tennis.

c) La seule limitation qu'entend imposer le Comité à la self-détermination des Fédérations concerne les rapports de ces dernières avec les « professionnels ».

Le Comité estime à ce sujet qu'une politique commune à toutes les Fédérations doit être adoptée, et que celle-ci doit s'inspirer d'un esprit de tolérance et de coopération. C'est pourquoi il a proposé la création de 10 tournois « open » par an, nombre qui pourrait d'ailleurs être sensiblement augmenté si l'Assemblée Générale le désirait.

Mais, certain d'obtenir sur ce point le soutien des dirigeants raisonnables, il refuse catégoriquement d'ouvrir tous les tournois fédéraux aux professionnels car, en l'état actuel des choses, il estime lui aussi que cela reviendrait, par le jeu de l'offre et de la demande, à favoriser la main-mise sur le tennis de promoteurs dont l'ambition — d'ailleurs légitime — est essentiellement de gagner de l'argent.

6. - La suggestion de la création d'une catégorie de joueurs « semi-professionnels » n'a pas pour but de maintenir au sein des Fédérations des joueurs qui pourraient être tentés par l'aventure professionnelle, elle répond essentiellement au souci de « protéger » l'avenir social de jeunes apprentis-champions, bien souvent engagés imprudemment dans le cycle infernal et aléatoire de la haute compétition.

7. - La distinction entre joueurs « fédéraux » et « professionnels » ne repose en aucun cas sur quelque jugement péjoratif à l'égard de ces derniers, elle s'appuie simplement sur la constatation de l'intérêt qu'ont les meilleurs joueurs à rester hors du contrôle des Fédérations.

8. - Les dirigeants de la F.I.T. n'ont jamais refusé de discuter avec les « professionnels », ils ont considéré qu'un tel dialogue était prématuré, tant que la Fédération n'avait pas défini de façon précise sa doctrine en ce qui concerne l'évolution souhaitable du tennis.

En 1960, lorsque l'organisation de tournois open paraissait assurée de recevoir l'adhésion de la F.I., j'ai eu personnellement plusieurs contacts amicaux avec Jack Kramer, qui m'ont permis de constater d'une part l'amour sincère de ce champion pour notre sport, d'autre part l'absence d'obstacle à un accord avec son association professionnelle.

9. - Que nous réserve l'avenir ? D'ores et déjà, deux choses paraissent certaines :

— La proposition de la Suède — reprenant celle de la Grande-Bretagne — sera (les Anglais en conviennent eux-mêmes), rejetée à la prochaine Assemblée Générale.

— La proposition du « Comité de l'Amateurisme » sera adoptée si elle reçoit le soutien de la L.T.A.

Il serait dans ces conditions désolant que la Fédération Anglaise, par une hauteur intransigeance, refuse de s'engager dans la voie maintenant ouverte d'une solution raisonnable, et préfère le chaos à une évolution qui peut conduire un jour prochain à l'unification souhaitée par tous de la grande famille du tennis.

Je ne puis pour ma part imaginer qu'après avoir donné au monde il y a bientôt un siècle le tennis moderne, et participé il y a 50 ans à la création de la Fédération Internationale, la L.T.A. porte aujourd'hui à celle-ci un coup qui pourrait être mortel.

Jean BOROTRA

28 février 1968